

Arrêté n°2020-22 portant nomination aux fonctions de Directrice générale des services d'UBFC

L'Administrateur provisoire de la COMUE UBFC

- **Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles L. 719-1 et suivants et D. 719-1 et suivants ;
- **Vu** le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et d'établissements « Université de Bourgogne Franche-Comté » ;
- **Vu** le décret n°2018-100 du 14 février 2018 modifiant le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « université Bourgogne Franche-Comté » et approbation de ses statuts ;
- **Vu** les statuts d'UBFC annexés aux décrets 2018-280 et 2018-100 ;
- **Vu** le décret n° 2010-175 du 23 février 2010 relatif à l'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur ;
- **Vu** le décret n° 2017-404 du 27 mars 2017 relatif aux emplois d'agent comptable et de directeur général des services des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ;
- **Vu** le décret n° 2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat, notamment son article 6 ;
- **Vu** l'arrêté du Recteur de la Région Académique de Bourgogne Franche-Comté daté du 23 juillet 2020 portant nomination du Professeur Dominique Grevey au poste d'administrateur provisoire d'UBFC ;
- **Vu** le caractère infructueux des différentes publications du poste aux fins de recrutement, notamment celle de décembre 2019 ;
- **Constatant** la vacance du poste de directeur général des services de la COMUE UBFC et l'inscription aux crédits de l'établissement des ressources financières suffisantes ;

ARRÊTE

Article unique :

Mme Véronique Bourhis occupe les fonctions de directrice générale des services à compter du 1^{er} septembre 2020.

Elle bénéficiera depuis cette date de l'ensemble des attributions et prérogatives conférées au poste.

Fait à Besançon, le 01/10/2020



Dominique Grevey
Administrateur provisoire

- Transmis au Recteur, Chancelier des universités le : 05.10.2020
- Mis en ligne le : 05.10.2020